



## **CONDITIONS D'ACCES A LA FACULTE**

L'accès en 1<sup>ère</sup> année des études de Médecine en vue de préparer le diplôme de doctorat en Médecine a lieu par voie de concours ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'année en cours, obtenu dans l'une des séries citées ci-après ou d'un diplôme reconnu équivalent:

Série sciences expérimentales,  
Série sciences expérimentales originelles,  
Série sciences mathématiques A,  
Série sciences mathématiques B,  
Série sciences agronomiques.

### **SECTEURS DE RECRUTEMENT**

Relèvent de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Marrakech les candidats au baccalauréat issus des centres d'examens dans les wilayas des régions suivantes:

Marrakech-Tensift-Al haouz  
Souss-Massa-Draa  
Laâyoune-Boujdour-Sakia el hamra  
Doukkala-Abda  
Tadla-Azilal  
Guelmim-Es-smara  
Oued-ed-dahab-Lagouira.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée d'un dossier comprenant les documents suivants:

Une demande manuscrite établie par le candidat,  
Une photocopie certifiée conforme de la carte d'identité nationale,  
Un extrait d'acte de naissance ne dépassant pas 3 mois,  
Un certificat de scolarité en arabe et en français mentionnant le code national de l'étudiant,  
3 enveloppes timbrées portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat.

Les candidats titulaires d'un diplôme équivalent au baccalauréat marocain doivent compléter leurs dossiers par la production du relevé des notes obtenues à ce diplôme, avant la date limite de dépôt des dossiers.



**ROYAUME DU MAROC**  
**UNIVERSITE CADI AYYAD**  
**FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE**  
**MARRAKECH**

---

Une décision conjointe des autorités gouvernementales chargées de l'Enseignement Supérieur et de la Santé fixe chaque année, sur proposition du Doyen:

Le nombre de places offertes au concours

La date du concours

La date limite du dépôt des dossiers

En plus des candidats reçus au concours dans la limite du nombre de places fixés par l'autorité gouvernementale, sont admis en 1<sup>ère</sup> année de médecine:

1– Les candidats militaires proposés par le chef de service de la santé militaire à l'État Major Général des Forces Armées Royales.

2– Les candidats de nationalité étrangère.

Le nombre de places réservées aux candidats militaires et aux candidats étrangers est fixé dans la décision conjointe citée auparavant.

#### PROCEDURE DE PRESELECTION ET DU CONCOURS

Le concours d'accès en 1<sup>ère</sup> année des études de médecine se déroule en deux phases comprenant une présélection des candidats et des épreuves écrites.

La présélection consiste à classer les candidats par ordre de mérite opéré sur la base de la moyenne générale des notes obtenues au baccalauréat ou au diplôme équivalent.

Cette présélection permet de retenir un nombre de candidats égal au maximum à six fois celui des places ouvertes au concours d'accès à la Faculté.

Seuls les candidats retenus sur la base de la présélection précitée sont autorisés à se présenter aux épreuves écrites du concours.

Les résultats de la présélection tels que fixés par le jury du concours sont portés à la connaissance des candidats par voie d'affichage dans la faculté et par insertion dans deux journaux au moins à diffusion nationale.

Les épreuves écrites se déroulent au courant du mois de juillet de chaque année; ces épreuves écrites comprennent :

- Une épreuve de sciences naturelles,
- Une épreuve de chimie,
- Une épreuve de physique,
- Une épreuve de mathématiques.

Elles portent sur les programmes du baccalauréat (série sciences expérimentales) et peuvent être traitées en arabe ou en français au choix du candidat.

La durée de chaque épreuve écrite est de 30 minutes,

Chaque épreuve est notée de 0 à 20,

Est éliminatoire toute note inférieure à 5 sur 20



**ROYAUME DU MAROC**  
**UNIVERSITE CADI AYYAD**  
**FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE**  
**MARRAKECH**

---

Les sujets des épreuves sont choisis par le jury du concours.

Le doyen préside le jury du concours et en désigne les membres.

Le jury arrête :

- 1– La liste des candidats retenus sur la base de la présélection précitée pour se présenter aux épreuves écrites;
- 2- La liste des candidats admis au concours;
- 3– La liste d'attente des candidats en vue de pourvoir aux places qui deviendraient vacantes.

Les résultats définitifs sont portés à la connaissance des candidats par voie d'affichage dans la faculté et par insertion dans deux journaux à diffusion nationale.